



Convention de gestion provisoire concernant l'exercice de la compétence GEMAPI

Annexe N°1- Définition des missions objet de la présente convention

1- S'agissant de la section de fonctionnement

Montant estimé des dépenses de fonctionnement afférente à la mise en œuvre des compétences visées par la convention

Dont dépenses de fonctionnement hors personnel (TTC)	5000
Dépenses de personnel (directes et indirectes)	0
Total dépenses de fonctionnement	5000

Montant estimé des recettes de fonctionnement afférente à la mise en œuvre des compétences visées par la convention

Recettes estimées	0
-------------------	---

2- S'agissant de la section d' Investissement

Réalisation d'études, missions de maitrises d'œuvre, des marchés travaux

Sollicitation des subventions et certification des dépenses en découlant

concernant l'opération d'équipement : **REALISATION DES TRAVAUX HYDRAULIQUES SUR LA SECTION AVAL DU RUISSEAU DE TOGA**

Dépenses

Montant Prévisionnel TTC	CP 2018	CP2019	CP2020	CP2021	CP2022	CP2023
2 800 000,00		36 287,79	7 402,82	1 200 000,00	600 000,00	956 309,39

Recettes

Montant prévisionnel	CP 2018	CP2019	CP2020	CP2021	CP2022	CP2023
1 395 450,00	-	-	-	574 000,00	378 000,00	443 450,00